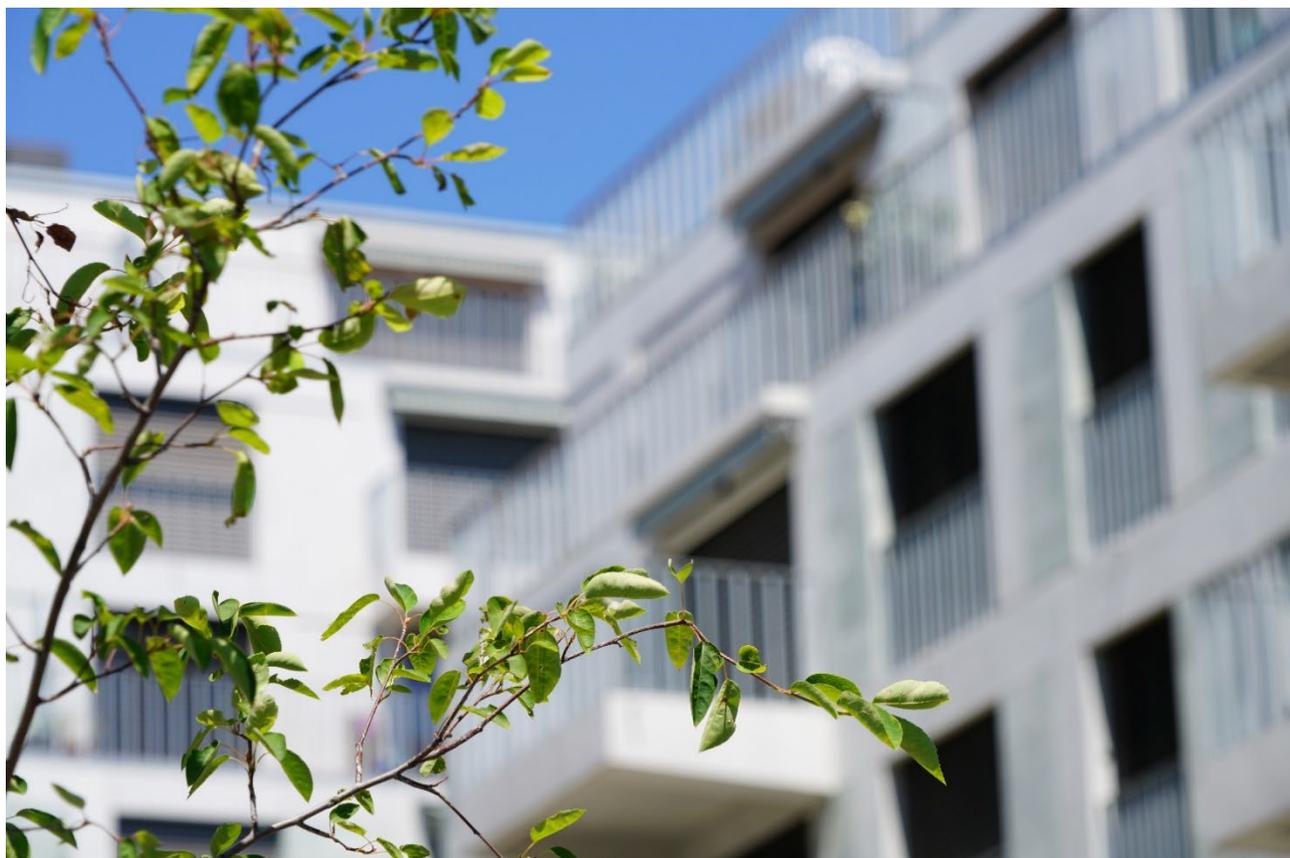


**COMMUNIQUÉ**

Benchmark ESG global pour les actifs immobiliers

## **Nette progression des résultats GRESB des fonds Realstone RSF et Solvalor 61 grâce aux mesures ESG mises en place**



- **Fonds Realstone RSF:**
  - *Standing Investments Benchmark* (actifs immobiliers existants):  
**79 points** (sur 100) ★★★
  - *Development Benchmark* (projets en développement):  
**90 points** (sur 100) ★★★
- **Fonds Solvalor 61:**
  - *Standing Investments Benchmark* (actifs immobiliers existants):  
**83 points** (sur 100) ★★★★★
  - *Development Benchmark* (projets en développement):  
**90 points** (sur 100) ★★★★★

Lausanne, le 13 octobre 2023 – Les résultats 2023 des fonds Realstone RSF et Solvalor 61 au benchmark ESG global pour les actifs immobiliers du GRESB soulignent l'amélioration de leur performance ESG, notamment grâce au processus de collecte des données qui a renforcé la qualité de celles-ci.

Depuis 2021, les fonds Realstone RSF et Solvalor 61 gérés par Realstone SA participent au benchmark ESG global pour les actifs immobiliers du [GRESB](#). Cet outil permet de mesurer la performance non-financière des produits de placement immobilier afin d'offrir plus de transparence et de lisibilité à leur stratégie ESG. Les résultats obtenus durant l'année écoulée ont dépassé les attentes de la Direction de fonds.

Les résultats obtenus dans le *Standing Investments Benchmark* mettent en exergue le travail effectué sur la collecte des données et sur leur qualité, avec 79 points pour Realstone RSF et 83 points pour Solvalor 61 (contre respectivement 74 points et 72 points en 2022). Le grand défi du reporting ESG réside dans la gestion des données énergétiques et de leur flux au sein du portefeuille. Realstone SA a mis un point d'honneur à obtenir des données de qualité et à les vérifier afin d'être le plus transparent et précis possible. Grâce à ces efforts, le fonds Realstone RSF a reçu 52 points (sur 70) pour la composante «performance» comptant dans la note *Standing Investments* (contre 47 points en 2022), alors que le fonds Solvalor 61 a quant à lui obtenu 56 points (contre 43 points en 2022).

Les résultats pour le *Development Benchmark* sont relativement stables. Dans le détail, les deux fonds ont reçu 90 points (contre 92 pour Realstone RSF et 91 pour Solvalor 61 en 2022). Cette légère différence s'explique par un changement du système d'évaluation du GRESB, avec de nouvelles questions sur l'analyse des risques. Ces dernières ont été prises en compte par la Direction de fonds et sont déjà en cours de traitement.

Realstone SA étudie les différentes solutions à mettre en œuvre afin de faire progresser la performance ESG de ses fonds tout en maintenant leur performance financière, en adéquation avec les attentes des investisseurs.

Le [rapport de durabilité](#) de Realstone SA rend compte chaque année de l'évolution des objectifs définis dans son plan d'action ESG décennal. Ce dernier s'inspire de la philosophie *Real Impact* d'agir de manière responsable et durable, en donnant du sens à chaque action, afin de devenir le gestionnaire d'actifs immobiliers le plus durable, le plus innovant et le plus performant de Suisse, pour les investisseurs et pour les locataires.

**Contact pour les investisseurs:**

Julian Reymond, Realstone SA, CEO / +41 58 262 00 66 / [julian.reymond@realstone.ch](mailto:julian.reymond@realstone.ch)

**Contact pour les médias:**

Mirko Martino, Realstone SA, Head of Communications / +41 76 528 62 27 / [mirko.martino@realstone.ch](mailto:mirko.martino@realstone.ch)

---

***DISCLAIMER** Ces documents et leurs éventuelles annexes ont été préparés à titre d'information seulement et n'ont pas force de loi. Ils ne constituent pas une recommandation d'achat et ne doivent pas servir de base à un quelconque investissement. Pour connaître les performances passées des fonds de placement, il est recommandé de consulter les précédents rapports semestriels et annuels. Les performances historiques ne représentent pas un indicateur des performances courantes ou futures. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts. Les informations contenues sur les sites web ne peuvent pas être considérées comme des conseils d'ordre juridique, fiscal ou autre. Il est vivement conseillé aux investisseurs intéressés par les fonds de consulter un spécialiste (intermédiaire financier professionnel) avant de prendre une décision de placement. La publication de documents hors de Suisse peut être soumise à certaines restrictions.*